



ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DE LA MER

www.assidmer.net

Chers amis,
Chers membres,

Nous vous rappelons que la qualité de membre actif de l'Association internationale du Droit de la Mer est soumise au paiement de la cotisation annuelle dont le montant est de 50 euros. Le respect de cette obligation financière est essentiel au bon fonctionnement et à la viabilité de notre Association.

Nous vous prions donc par la présente d'honorer le paiement de la cotisation due pour l'année 2022, ainsi que vos éventuels arriérés, en effectuant le virement bancaire sur le compte de l'Association aux coordonnées suivantes :

Titulaires du Compte : Giuseppe Cataldi, Andrea Caligiuri
IBAN: IT47B0344214239000023611189
SWIFT: WIDIITMM

WIDIBA S.p.A.

N'oubliez pas de préciser votre nom sur le bordereau.

N'hésitez pas à contacter le Trésorier, Andrea Caligiuri, pour connaître l'état de votre compte auprès de l'AssIDMer ou pour toute question relative à votre cotisation à l'adresse suivante : info@assidmer.net.

Nous vous remercions par avance et vous adressons nos vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

15 janvier 2022

Prof. Andrea Caligiuri
Trésorier de l'AssIDMer